

Numéro	Questions/Réponses
Question #1	Au critère C3 (page 21), qu'entend-t-on par « activités industrielles »?
Réponse #1	On entend par activité industrielle toute activité industrielle liée à la fabrication, à la transformation ou au stockage de matières premières dans une usine.
Question #2	Le ministère de la Défense nationale (MDN) a-t-il déjà actualisé son programme sur les substances dangereuses à une échelle similaire? Si oui, quand était la dernière fois?
Réponse #2	Le MDN n'a pas apporté de modifications importantes à son programme des substances dangereuses depuis environ l'année 2000.
Question #3	Pouvons-nous proposer une petite équipe pour faire le travail? Si oui, la proposition serait-elle conforme si la combinaison des expériences de l'équipe répond à tous les critères techniques obligatoires et aux critères techniques cotés par points?
Réponse #3	Aux fins d'évaluation de l'appel d'offres, la ressource principale proposée sera évaluée et doit satisfaire aux critères obligatoires et au minimum de points pour les critères cotés. Le MDN n'évaluera pas les autres membres de l'équipe de soutien. En termes d'exécution du travail, cette ressource principale doit être présente et peut travailler avec une équipe de soutien.
Question #4	Pouvons-nous proposer plusieurs candidats afin que le MDN choisisse le meilleur d'entre eux?
Réponse #4	Le soumissionnaire doit identifier une ressource principale. Cette ressource est la seule qui sera évaluée et doit répondre aux critères obligatoires et les points minimum pour les critères cotés.
Question #5	Le MDN peut-il donner quelques exemples de la provenance principale des matières / substances dangereuses couvertes par ce programme? c'est-à-dire provenant d'immeubles / d'installations, de laboratoires, de terrains, d'équipements, de chaînes de fabrication, de déchets, d'oléoducs, de routes, de transports de marchandises dangereuses ou d'autres sources?
Réponse #5	Veuillez consulter l'énoncé des travaux, annexe "A". Le consultant fournira un programme sur les substances dangereuses. Les substances peuvent provenir de plusieurs sources.
Question #6	Pourriez-vous prolonger la date d'échéance au 9 décembre?
Réponse #6	On préfère garder la date d'échéance au 2 décembre.